

Plateforme de soutien aux initiatives des entreprises de pêche 2018-2020

Principe de la Plateforme de soutien

La Plateforme de soutien aux initiatives des entreprises de pêche pour la période 2018-2020 donne la possibilité à toutes les entreprises de pêche métropolitaine de bénéficier d'une aide par navire soit pour la construction d'un navire, soit pour la mise en place d'un projet collectif, soit dans la modernisation des navires de pêche.

Qui peut en bénéficier ?

La Plateforme est accessible à toutes les entreprises de pêche de métropole propriétaires d'au moins un navire de pêche sous pavillon français, rattaché à un quartier maritime de la métropole, **inscrit et actif** au fichier flotte communautaire sur la période 2018-2020.

Comment s'inscrire à la Plateforme ?

Pour vous inscrire, vous devez vous créer un compte sur le site de la Plateforme, puis transmettre les documents suivants à France Filière Pêche directement en les chargeant sur la plateforme ou par courriel ou courrier :

- Extrait de K-bis ou document attestant de votre SIRET,
- RIB

Pour chacun de vos navires :

- Acte de francisation
- Licence de pêche communautaire

Votre inscription sera alors valable pour l'ensemble de la période.

Une simple mise à jour de vos données socio-économiques nécessitera d'être faite au début de chaque nouvelle année.

Pour de plus amples informations,

Contactez la structure chargée de votre dossier, ou contactez France Filière Pêche par mail à l'adresse suivante : dispositifnavire@francefilierepeche.fr ou par téléphone au numéro suivant : 01 84 16 37 25 de 10 h à 12 h 30.

Construction

Pour déclarer un projet de construction et bénéficier d'un accompagnement financier, la construction d'un navire doit être lancée entre le 01/01/2018 et le 31/12/2020.

La déclaration de la construction se divise en 2 étapes : à la mise en chantier et à l'entrée en flotte.

Pièces justificatives :

À la mise en chantier :

- PV de mise en chantier
- Contrat de construction
- PME du navire

À l'entrée en flotte :

- Acte de francisation
- Licence de pêche communautaire

Mise en Chantier

Envoi des pièces justificatives

Versement d'une l'avance (50 % de l'aide)

Entrée en flotte

Envoi des pièces justificatives

Versement du solde

Remarques

- Pour chaque construction, l'entreprise bénéficiera d'un **forfait construction** (4 fois le forfait navire),
- plusieurs entreprises peuvent **mutualiser** leurs forfaits pour lancer une construction

Projet collectif

La nouveauté de cette Plateforme réside dans la voie Projet Collectif. Cette voie permet aux entreprises de pêche adhérentes d'utiliser leurs forfaits dans la mise en œuvre d'un projet par une structure professionnelle collective.

Pièces justificatives

Pour la structure collective professionnelle :

- Dossier de dépôt du Projet collectif
- Convention de partenariat avec FFP

Pour l'entreprise de pêche :

- Document d'acceptation du projet collectif par l'entreprise

Envoi du Projet collectif à FFP

Sélection du projet collectif

Acceptation du projet par les entreprises adhérentes

Versement de l'acompte à la structure professionnelle

Vérification des dépenses

Versement du Solde

Remarques

- Le projet collectif devra être accepté par le comité de sélection de FFP avant de pouvoir être financé,
- Si vous participez à un Projet collectif, vous bénéficierez d'une bonification de 50 % du soutien financier pour ce projet.

Modernisation

Pour déclarer une modernisation, vous devez transmettre à FFP une facture acquittée datée entre le 01/01/2018 et le 31/12/2020 dont le libellé correspond à un des investissements éligibles.

Pièces justificatives :

- Facture éligible avec Visa Comptable,
- Relevé de compte qui correspond au RIB envoyé

Envoi des pièces justificatives

Validation du dossier

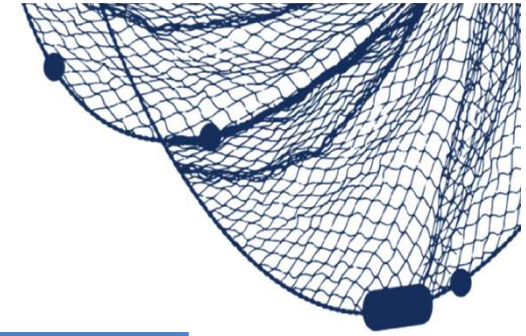
Remboursement à l'entreprise adhérente

N. B. La liste des investissements éligibles vous sera communiquée début avril.



Volet	Poste d'investissement
Amélioration des conditions de travail et de vie à bord, sécurité et ergonomie	Balise de localisation GPS individuelle/Systèmes de sauvetage d'homme à la mer (« MOB »)
	Aménagement de la cuisine, des couchettes, de la cambuse, de la passerelle (changement du siège uniquement) et des sanitaires
	Mise en place de structures de pont-abri
	Diagnostic acoustique et isolation phonique du navire de pêche
	Installation de la VMS (Pour les navires de – 12 m)
Economies d'énergie	Vire-filet/Vire-casier/Vire-palangre
	Changement du moteur principal du navire
	Economètre-Débitmètre
	Alèses de chalut en Dyneema et Brezstorm
	Achat de panneaux économes (de types Polyfoil, SPV, ...)
	Capteurs/Logiciels de suivi des engins de pêche (sauf cartographie maritime, gps, sonar et sondeurs)
	Isolation de la cale à poisson (y compris aménagement pour le passage du vrac aux caisses de bord)
Amélioration de la qualité	Réducteur-Inverseur
	Diagnostic énergétique
	Treuils et enrouleurs
	Tapis/convoyeur
	Trieuse/calibreuse
	Table de tri
	Vivier à bord
Machine à glace à bord	
Balance électronique	
Contenants isothermes, cuves réfrigérées, bâches isothermes	

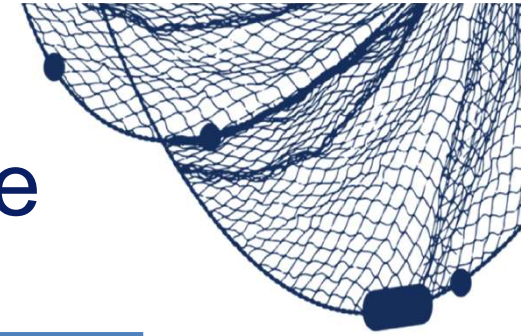
Forfaits navire



Taille	Forfait Trainant	Forfait Dormant
<10	4 800 €	2 900 €
[10-12[5 200 €	3 400 €
[12-18[12 200 €	9 200 €
[18-25[25 600 €	16 100 €
>=25	28 600 €	17 200 €

✦ Somme des forfaits navire = Forfait minimal d'investissement

Contributions par navire



Taille	Trainant	Dormant
<10	300 €	200 €
[10-12[350 €	250 €
[12-18[850 €	650 €
[18-25[1 800€	1 100 €
>=25	2 000 €	1 200 €

✦ Prélèvement de la contribution à l'inscription

- *Possibilité d'inscrire des navires au fur et à mesure de la période pour étaler les contributions*